

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-15

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 16
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Budget principal et budget annexe : examen et approbation des comptes administratifs 2023

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

**POUVOIRS** : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Le compte administratif doit être présenté au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la collectivité.

Présentation de la Synthèse des comptes administratifs :

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 21-21-31 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que l'article L. 2311-5 concernant l'affectation du résultat de l'exercice, et enfin l'article L. 5211-1,

Considérant que M. Jean-Pierre LE GAL a été élu président de séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Freddy JAHIER, Maire, s'est retiré de la salle au moment du vote des comptes administratifs 2023,

Considérant que les comptes administratifs sont au nombre de 2 : Compte administratif du budget principal, Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër,

Considérant la présentation des comptes administratifs pour l'exercice 2023,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du Conseil municipal,

Après avis favorable de la commission finances, en date du 19 mars 2024,

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL2024032615-BF

Compte Administratif du budget principal 04000 Ville :

		DEPENSES	RECETTES
EXECUTION BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	1 632 090.26 €	2 030 716.89 €
	INVESTISSEMENT	1 510 732.47 €	1 510 041.11 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT		398 626.63 €
	INVESTISSEMENT		-691.36 €

REPORT DE L'EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT		405 928.39 €
	INVESTISSEMENT		423 432.24 €

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		405 928.39 €
	INVESTISSEMENT		422 740.88 €

RESTE A REALISER	INVESTISSEMENT	114 248.85 €	272 455.95 €
------------------	----------------	--------------	--------------

Compte Administratif du budget annexe 04001 Lotissement Les Vallons de Kercaër :

		DEPENSES	RECETTES
EXECUTION BUDGETAIRE	FONCTIONNEMENT	15 046.54 €	2382.00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	-12 664.54 €	
--------------------------------	----------------	--------------	--

REPORT DE L'EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT		183 238.27 €
------------------------------	----------------	--	--------------

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		170 573.73 €
--------------------	----------------	--	--------------

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 056-215600420-20240326-DEL2024032615-BF

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation faite des comptes administratifs 2023.
- ADOPTE ET ACTE les résultats présentés ci-avant.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

